



Lettre d'information n°42

Focus sur le SDT

La Wallonie va bientôt se doter du Schéma de Développement du Territoire (SDT) qui viendra remplacer l'actuel SDER. Une enquête publique est en cours et aura lieu jusqu'au 5 décembre. Tous les Wallons sont ainsi invités à se prononcer sur son contenu. Les conseils communaux se pencheront ensuite à leur tour sur la question.

Le SDT est un texte qui balise les grandes orientations et ambitions en matière de développement territorial avec une vision jusqu'en 2050. L'élaboration de ce texte a fait appel à de nombreux intervenants experts en matière d'aménagement du territoire.

La Wallonie est un patrimoine commun. Il faut pouvoir en maîtriser le développement pour une plus grande prospérité, un meilleur cadre de vie et le bien-être de ses habitants. Le SDT a donc pour but de préparer le territoire pour répondre aux aspirations et aux besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité en prenant compte des contraintes liées aux territoires. Pour cela, il reprend des indications sur là où on devrait construire, comment, quelle sera la transition énergétique à suivre, les endroits où seront situés à l'avenir les commerces... etc.

Il représente un plan d'action, un outil juridique de planification stratégique pour arriver à l'évolution souhaitée. Il a une valeur indicative. C'est en se basant sur le SDT que les autorités régionales définiront la stratégie qu'elles comptent mettre en oeuvre pour traduire concrètement le projet qu'elles proposent sur leur territoire.

Mise en contexte

- En 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional naît en Wallonie
- En 2013, une révision est lancée par le ministre Henry mais n'aboutit pas
- En juin 2017, le Code du développement territorial (CoDT) est adopté
- Le travail sur le SDER reprend ensuite. Il faut l'adapter car il n'est plus assez proche de certaines réalités communales. Il devient le SDT
- Toujours en 2017, des ateliers présentant l'avant-projet de SDT sont organisés avec pour objectif de récolter les remarques des citoyens présents
- En juillet 2018, le projet de SDT est adopté par le gouvernement wallon
- Aujourd'hui, le projet est soumis à l'avis des citoyens

Les objectifs du SDT

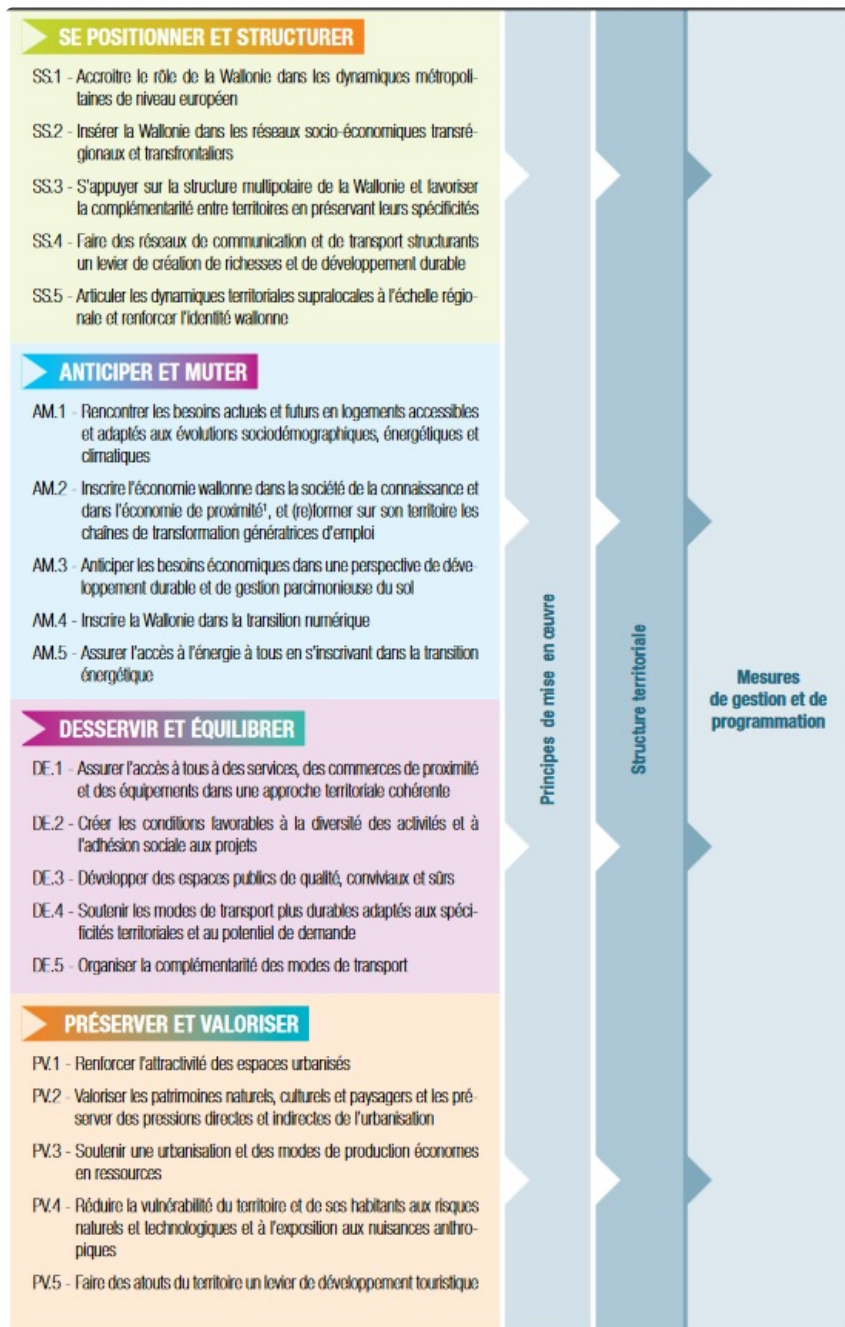
Le SDT soutient des objectifs en accord avec les priorités du CoDT qui sont la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources, le développement socio-économique et l'attractivité territoriale, la

gestion qualitative du cadre de vie et enfin, la maîtrise de la mobilité.

Pour atteindre ces objectifs, le SDT se décline en 4 modes d'action :

- Se positionner et structurer
- Anticiper et muter
- Desservir et équilibrer
- Préserver et valoriser

Chaque mode d'action est décliné en 5 objectifs. En tout, on retrouve donc 20 objectifs opérationnels repris dans le tableau ci-dessous (repris dans le projet de SDT) :



Enquête publique

Vous êtes invités à partager vos avis, remarques, suggestions, propositions et alternatives jusqu'au **5 décembre**. Les observations et réclamations doivent être adressées à votre collège communal.

Si vous êtes intéressés et que vous désirez vous renseigner sur le sujet, le site de la région wallonne propose des documents [ICI](#). Des explications peuvent également être demandées à la cellule du développement territorial au 081/32.26.00.

Une séance de clôture d'enquête aura lieu dans chaque commune le 5 décembre.

Et la suite ?

Une fois l'enquête publique clôturée, les conseils communaux et d'autres instances remettront leur avis. Ensuite, le projet de SDT devra être approuvé définitivement par le gouvernement aux alentours de fin mars, début avril 2019. Il deviendra alors la référence en matière de développement territorial et d'aménagement du territoire en Wallonie.



**MAISON DE L'URBANISME
FAMENNE-ARDENNE asbl**

Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne
Rue de l'Ancienne Poste 24
6900 Marloie

CONTACT -
-084/456860 -
-info@mufa.be-
-http://www.mufa.be-

Vous recevez ce message car vous avez marqué votre intérêt en communiquant vos coordonnées à la MUFA

Le 25 mai, l'Europe a franchi un pas dans la protection des données personnelles. En décidant de vous désinscrire ici, vous serez retiré de la liste d'envoi de la newsletter. Si vous souhaitez également être retiré du carnet d'adresse de la MUFA, merci de nous envoyer un email à l'adresse animatrice@mufa.be. Si nous n'avons aucune réaction de votre part, nous supposons que vous êtes encore partant pour recevoir les news de la MUFA!
Merci!

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2018 MUFA